



OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR(TRICE) ALSH (*accueil de loisir sans hébergement*) – F/H

Employeur :

Commune de Neuillé-Pont-Pierre

2 place du 11 novembre

37360 Neuillé-Pont-Pierre

Site web : <https://neuillepontpierre.fr/>

Lieu de travail : 39 Av. Louis Proust, 37360 Neuillé-Pont-Pierre

Emploi :

Poste à pouvoir le : Dès que possible à compter du 10 juin 2024 (*date limite candidature:06/06/24*)

Type d'emploi : Emploi permanent – vacance d'emploi

Motif de vacance : poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission)

Nombre de poste : 1

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : Adjoint d'animation territorial ; Adjoint d'animation territorial principal

Métier(s) : animateur de structure d'accueil de loisirs

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique)

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : annualisé : 23h hebdomadaires – 99,5h mensuelles – 1194h annuelles

Télétravail : Non

Expérience souhaitée : Confirmée au moins un an en ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)

Hiérarchique administrative directe (N+1) : Directrice de l'ALSH

Hiérarchique politique indirecte : Adjoint aux Affaires scolaires et extrascolaires

Equipe : 4 agents

Management : Non

Contraintes du poste : Présence indispensable en structure une grande partie de l'été et des vacances scolaires ainsi que tous les mercredis de l'année ; Station debout prolongée ; Manutention ; Bruits ; Gestion de conflits ; Relations à l'utilisateur ; Sens de l'organisation contrainte, Gestion du temps, Résistance à la pression

Rémunération indicative : Rémunération indiciaire + RIFSEEP = environ 1320€ brut/mois soit environ 13€brut/h

Avantages : adhésion au CNAS (équivalent d'un comité d'entreprise) + participation à la mutuelle et à l'assurance maintien de salaire

Descriptif de l'emploi :

Le **Centre de loisirs « Les Mille-Potes »** recherche une personne pour laquelle, la communication positive et la bienveillance sont deux valeurs essentielles.

Ce professionnel doit être en mesure de sécuriser le public accueilli tout en travaillant en équipe. Il doit avoir une bonne capacité d'adaptation et privilégier le bien-être des enfants. Il doit être force de propositions et doit savoir s'organiser et participer, en équipe, à l'élaboration des différents projets éducatifs et d'animation.

Missions :

- ✓ **Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles :**
 - Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.
 - Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Être médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.
 - Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses.

- ✓ **Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques :**
 - Proposer et adapter et animer les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure ainsi que l'âge du public
 - Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations ainsi que le projet d'activités variées en lien avec les spécificités du public
 - Concevoir et élaborer les projets d'activités mis en place sur le centre de loisirs.
 - Accompanyer, réaliser et évaluer les projets des enfants.

- ✓ **Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation :**
 - Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec la directrice du centre de loisirs et l'équipe d'animation, établir les modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie des enfants...
 - Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs faire et être.
 - Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte à la directrice de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).
 - Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.
 - Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil, participer à l'inventaire et aux commandes du matériel ainsi qu'au rangement de ce matériel
 - Participer au rangement des locaux destinés à l'ALSH.

Activités annexes :

- Assurer la gestion de l'accueil des enfants et des familles en l'absence de la Directrice.
- S'être informé au préalable des différents protocoles en cas de situations d'urgences.

Compétences :

✓ SAVOIR (connaissances théoriques, professionnels et techniques)

- Connaître le développement psychomoteur et psychologique de l'enfant de 3 à 12 ans
- Connaître différentes techniques de l'animation
- Connaître la réglementation des Accueils de Loisirs sans Hébergement : sécurité, responsabilité, ...
- Maîtriser des gestes de premiers secours
- Connaître les règles d'hygiène et alimentaires
- Analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis.
- Elaborer et mettre en œuvre les projets pédagogiques de la structure d'accueil
- Construire et développer une démarche coopérative de projet
- Encadrer des activités de loisirs et les adapter aux différents publics
- Concevoir des séances en adaptant des supports d'animation en lien avec le projet pédagogique
- Planifier des temps d'animation en respectant les rythmes des publics.

✓ SAVOIR-ETRE (qualités relationnelles)

- Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'enfant
- Impulser et animer la dynamique du groupe
- Mettre en forme et faciliter le projet du groupe d'enfants
- S'adapter à la diversité sociale et culturelle des enfants
- Repérer les enfants en difficulté et signaler la situation au responsable de la structure
- Savoir travailler en équipe, et en autonomie
- Faire preuve d'initiative et être force de propositions,
- Faire preuve de dynamisme et de créativité,
- Faire preuve de patience et de pédagogie au sein d'un cadre affectif et physique sécurisant
- Disposer de capacités d'écoute, de dialogue, et de compréhension
- Disposer de capacités d'adaptation
- Avoir une bonne condition physique et nerveuse
- Faire preuve de rigueur, d'organisation.
- Avoir le sens du service public
- Avoir des qualités relationnelles

Profils recherchés :

- Titulaire BPJEPS Loisirs tous publics ou équivalent, BAFA, CQP
- Expérience en centre de loisirs et auprès des enfants de 3 à 11 ans souhaitée
- Connaissances avérées et la mise en œuvre d'activités
- Capacité à piloter des projets pédagogiques en cohérence avec les valeurs éducatives de la collectivité autour de valeurs partagées de l'animation
- Maîtrise des techniques et outils de planification, de gestion et d'organisation
- Esprit d'initiative, d'un sens du relationnel et du service public, de dynamisme, être en capacité de faire preuve d'autonomie et être force de proposition.

Contacts :

Date limite de candidature : **06 juin 2024**

Pour tout renseignement sur le poste contactez : **Karine PASQUIER, Directrice de l'ALSH –**
alsh@neuillepontpierre.fr / **06.31.97.88.07**

Candidature à envoyer par mail à : alsh@neuillepontpierre.fr (copie dgs@neuillepontpierre.fr)

La candidature doit être adressée : « *A l'attention de Monsieur Le Maire*
Commune Neuillé-Pont-Pierre
2 Place du 11 novembre
37360 Neuille-Pont-Pierre »

Elle doit être complète et comprendre : lettre de motivation, Curriculum Vitae (CV), arrêtés statutaires pour les fonctionnaires

Travailleurs handicapés :

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.